

INSTRUCTIONS pour les CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2024

ELIMINATOIRES SECTEUR d'ESPALION

Inscriptions : Par e-mail : damien.viguiet@orange.fr - **DEBUT DES ELIMINATOIRES : 8H30**

SENIORS	Date	Lieu	Inscription	Qualifiés	Observations
DOUBLETTE	17 mars	VILLECOMTAL	Voir secteur	6	Réservé aux licenciés seniors masculins
TRIPLETTE	24 mars	ST COME D'OLT	Voir secteur	7	Réservé aux licenciés seniors masculins
DOUBLETTE MIXTE	01 avril	BOZOULS	Voir secteur	6	Réservé aux licenciés seniors masculins et féminins
TETE à TETE	13 avril	VILLECOMTAL	Voir secteur	7	Réservé aux licenciés seniors masculins
TRIPLETTE PROMOTION	01 mai	STE GENEVIEVE	Voir secteur	7	Réservé aux licenciés seniors masculins et féminins

- Frais de participation 5 € par joueur inscrit à régler au secteur.
- Licence 2024 obligatoire avant le début de la première partie.
- Un joueur étranger par équipe sauf en tête à tête (les membres de la Communauté Européenne ne sont pas considérés étrangers). Sur la licence il est précisé à Nationalité : E pour Etranger ou U pour Union Européenne.
- Un seul joueur muté d'un autre département est autorisé par équipe.
- L'inscription entraîne l'engagement de participer à la finale départementale si qualification.
- Cadrage après les poules de manière à obtenir le nombre d'équipes à qualifier ou un multiple.
- Possibilité de remplacer un joueur absent avant le début des parties par un joueur qui n'était pas inscrit.
- Habillement : Pour tous les éliminatoires, les membres d'une même équipe doivent avoir un haut et un bas homogène (haut avec manches au moins courtes, short, bermuda ou survêtement sportif et chaussures fermées). S'ils sont de même couleur et de même conception les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson. En tête à tête, une tenue du club est obligatoire. En cas d'intempéries, application de la motion A validée lors du Congrès départemental 2013, qui autorise les joueurs à ne pas jouer avec les tenues homogènes.
- Les fiches de jeux, fournies par le secteur, devront être présentées dûment complétées au graphique après chaque partie.
- Un jury composé de trois à quatre membres dont l'arbitre principal de la compétition doit être constitué. Il aura en charge le suivi et le bon déroulement de la compétition et, est susceptible d'effectuer un rapport en cas d'incivilité.
- Choix des terrains, tenue des graphiques et arbitrage à la charge du secteur.
- En cas de buvette application stricte de la réglementation française et montant maximum des consommations 1 € (eau et café), 1,5 € (boissons au verre) et 2 € pour les bières. Ces buvettes doivent être déclarées en mairie.

**LES DELEGUES DE SECTEURS DOIVENT ENVOYER AU COMITE LES RESULTATS
INFORMATISES**

Inscriptions : Par e-mail : damien.viguiet@orange.fr - **DEBUT DES ELIMINATOIRES : 8H30**

	Date	Lieu	Inscriptions	Observations
DOUBLETTE JEU PROVENCAL	30/31 mars	SALLES COURBATIES	Voir secteur	Licenciés (es) seniors et juniors uniquement
TRIPLETTE SENIORS MASCULINS	06/07 avril	LE GUA D'AUBIN	Voir secteur	Licenciés seniors uniquement
TRIPLETTE SENIORS FEMININS	06/07 avril	LE GUA D'AUBIN	Voir secteur	Licenciées seniors uniquement
TRIPLETTE VETERAN (1ère phase)	11 avril	ST BEAUZELY	Voir secteur	Non-stop le soir (13 points en poules)
DOUBLETTE FEMININS	13/14 avril	LA BESSE	Voir secteur	Licenciées seniors uniquement
TETE A TETE SENIORS MASC.	14 avril	LA BESSE	Voir secteur	Licenciés seniors uniquement
TRIPLETTE VETERAN (2ème phase)	18 avril	ST BEAUZELY	Voir secteur	14 équipes 1ère phase + finalistes année N-1 (pas de 3ème place)
DOUBLETTE MIXTE	20/21 avril	MONTBAZENS	Voir secteur	1 masc + 1 fém. seniors uniquement
TETE A TETE JEUNES	21 avril	MONTBAZENS	Voir secteur	Licenciés(es) J/C/M
TRIPLETTE JEU PROVENCAL	27/28 avril	BOZOULS	Voir secteur	Licenciés (es) seniors et juniors uniquement
DOUBLETTE JEUNES et COUPE DOUBLETTE BENJAMINS	28 avril	BOZOULS	Voir secteur	Licenciés(es) J/C/M et aux Benjamins
TRIPLETTE PROMOTIONS	04/05 mai	LAISSAC	Voir secteur	Licenciés(es) seniors uniquement
TRIPLETTE JEUNES	05 mai	LAISSAC	Voir secteur	Licenciés(es) J/C/M
TRIPLETTE MIXTE	08/09 mai	REQUISTA	Voir secteur	1 masc. + 2 fém. ou 1 fém. + 2 masc. Seniors uniquement
DOUBLETTE SENIORS MASCULINS	11/12 mai	REQUISTA	Voir secteur	Licenciés seniors uniquement
TETE A TETE FEMININS	11/12 mai	REQUISTA	Voir secteur	Licenciées seniors uniquement
COUPE DOUBLETTE VETERAN	07 septembre	FLAVIN	Voir secteur	En poule, partie en 13, non-stop le soir, on ne joue pas la 3ème place
COUPE TRIPLETTE MIXTE VETERAN	24 septembre	LACROIX-BARREZ	Voir secteur	En poule, partie en 13, non-stop le soir, on ne joue pas la 3ème place

POUR RAPPEL : Les compétitions PETANQUE se déroulant sur 2 jours commencent le samedi à 14H30 et le dimanche à 8H30, sauf la finale TRIPLETTE MIXTE qui débutera le samedi à 8H30. Les parties en poules se joueront en 13 points.

Les compétitions JEU PROVENÇAL débutent à 8H30 sur les 2 jours ainsi que la finale départementale TRIPLETTE MIXTE.

FINALES DEPARTEMENTALES

- ↪ Frais de participation 5 € par joueur inscrit à verser au secteur sauf pour les compétitions réservées aux jeunes (minimes, cadets, juniors) et les équipes qualifiées par éliminatoire pour lesquelles ces inscriptions sont gratuites.
- ↪ Inscription valable **uniquement par fichier informatique** auprès du secteur qui la transmettra au Comité et s'assurera de l'inscription de tous ses joueurs notamment en cas de panachage des jeunes.
- ↪ Licence 2024 obligatoire avant le début de la première partie.
- ↪ Un joueur étranger par équipe sauf en tête à tête (les membres de la communauté européenne ne sont pas considérés étrangers). Sur la licence il est précisé à « Nationalité » : E pour Etranger ou U pour Union Européenne.
- ↪ Un seul joueur muté d'un autre département est autorisé par équipe.
- ↪ En catégorie minimes, cadets, juniors on peut composer les équipes avec des jeunes de même catégorie appartenant à un ou plusieurs clubs du département.
- ↪ Possibilité de remplacer un joueur absent avant le début de la première partie par un joueur qui n'était pas inscrit pour les finales non précédées d'éliminatoires.
- ↪ En cas d'absence non justifiée ou non reconnue de force majeure le licencié passera en commission de discipline (par décision fédérale).
- ↪ Remplacement dans les équipes qualifiées : Plus aucun remplacement n'est autorisé. Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de la qualification. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra participer. Le Comité Régional ou le Comité qu'elle représentait, effectuera le remplacement avec l'équipe battue par celle-ci lors de la qualification ou devra l'attribuer dans la suite du classement du qualificatif, dans la mesure où le remplacement est connu suffisamment tôt. Cette disposition s'applique aux championnats départementaux, régionaux et Nationaux.
- ↪ Habillement : pour toutes les finales et coupes départementales les membres d'une même équipe doivent avoir un haut et bas homogènes (haut avec manches au moins courtes, short, bermuda ou survêtement sportif et chaussures fermées). S'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson. Application de la Motion A validée lors du Congrès départemental 2013, dans le cas d'intempéries.
- ↪ Pour tous les championnats, le cadrage a lieu après les poules, s'il y a moins de 32 équipes. A partir de 32 équipes, on fait la partie après poule, puis le cadrage.
- ↪ Un seul éducateur ou initiateur, en tenue sportive avec écusson est autorisé dans l'enceinte des jeux pour suivre son équipe.
Le coaching lors des championnats jeunes doit être effectué par un initiateur ou un éducateur départemental.
- ↪ Pour toutes les compétitions récompenses du podium (vainqueur, finaliste et troisième s'il y a lieu) avec trophées et fanion pour le club vainqueur.
- ↪ En triplète, en doublette, en tête à tête et en doublette mixte qualification automatique des équipes composant le podium pour la finale équivalente de l'année suivante, permettant à ces équipes de ne pas participer aux éliminatoires de secteur de l'année N+1.
Si la formation d'une équipe change, elle perd sa qualification pour la finale départementale et son secteur disposera d'une place supplémentaire. Pas de qualification automatique pour la triplète promotion.

- ↪ Les fiches de jeu fournies par le Comité devront être présentées dûment complétées au graphique à la fin de chaque partie. Aucune licence ne sera remise sans présentation de cette fiche.
- ↪ Un jury composé de trois à quatre membres dont l'arbitre principal de la compétition doit être constitué. Il aura en charge le suivi et le bon déroulement de la compétition et, est susceptible d'effectuer un rapport en cas d'incivilité.
- ↪ Est déclarée éliminée de la compétition, l'équipe qui ne s'est pas présentée sur le terrain de jeu dans les 30 minutes qui suit le début ou la reprise des parties.
- ↪ Choix des terrains de jeux, tenue des graphiques à la charge du secteur sous contrôle des délégués du Comité. Les arbitres désignés par le Comité sont pris en charge par ce dernier.
- ↪ En cas de buvette application stricte de la réglementation française et montant maximum des consommations 1 € (eau et café), 1,5 € (boissons au verre) et 2 € pour les bières. Ces buvettes doivent être déclarées en mairie.

**LES DELEGUES DE SECTEURS DOIVENT ENVOYER AU COMITE LES RESULTATS
INFORMATISES**

AUTRES MANIFESTATIONS/JOURNEES PROMOTION 2024

	Date	Lieu	Inscriptions	Observations
JOURNEE DES FEMININES	18 février	RODEZ au Boulodrome St Eloi	Au siège du Comité par courrier	Réservée aux licenciées aveyronnaises
CHALLENGE CONSEIL DEPARTEMENTAL	17 novembre 01 décembre	2 secteurs ST ELOI RODEZ	Auprès de l'ETD - Gratuites et libres	Réservé aux moins de 18 ans aveyronnais licenciés ou non